

CONSEIL D'ADMINISTRATION

633^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

28 novembre 2023, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Ndiello Aw Badji (à distance), Francine Bélair, Véronique Boisvert, Christine Dufour, Lucie Chiasson, Laurence Demers, Julie Dunn, Julie Lapointe, Isabelle Prigent, Sophie Vinet et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Jean-Claude Lecompte et Marc Rémillard
Membres absent(e)s	Mesdames, Alexandra Claveau, Chantal Lachance, et monsieur Sébastien St-Amour
Siège vacant	Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Guylaine Chayer, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Étienne Leduc, Sylvain Legoux, Benoit Sauvé et Éric Tessier
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la 631^e assemblée régulière et de la 632^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration
 - 3.1. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. MES Lettre de la sous-ministre Paule De Blois – Plan de transformation numérique de l'enseignement supérieur (PTN-ES) 2023-2027
 - 4.2. Lettre de remerciement de madame Odette Perron à l'attention du directeur général – DEC honorifique
 - 4.3. MES Lettre de la secrétaire générale et directrice de la sous-ministre Isabelle Taschereau – Nominations au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbal de la 963^e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbaux de la 2^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2023-2024, et des réunions extraordinaires du 13 septembre et du 24 octobre 2023
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études AEC et DEC
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Adoption du projet de programme Technologie du génie civil (221.B0)
 - 7.2. Création d'un poste de gestionnaire administratif aux centres d'études collégiales
 - 7.3. Adoption du rapport annuel 2022-2023

- 7.4. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 7.5. Octroi de contrat pour la construction des stationnements du 114 et du 130 chemin Larocque
 - 7.6. Cité des Arts et des Sports (CAS) / cession de l'immeuble du 100 rue Saint-Thomas – **ABROGÉ LE 16 JUIN 2025 (résolution A-650.7.2)**
 - 7.7. Processus de comblement du poste de directrice ou directeur des études (huis clos)
 8. Points d'information
 - 8.1. Reddition de comptes publique à la Direction des technologies de l'information (DTI) pour l'année 2022-2023
 - 8.2. Du président
 - 8.2.1. Souper de Noël des membres du CA : 18 janvier 2024, au restaurant La Carcasse à Saint-Constant
 - 8.2.2. Suivi de la prise de photo tenue lors de l'assemblée de septembre – document à remplir
 - 8.3. Du directeur général
 - 8.3.1. Revue de presse du 22 septembre au 12 octobre 2023
 - 8.4. De la directrice des études
 - 8.4.1. Calendrier scolaire modifié (grèves)
 9. Date des prochaines assemblées
 10. Clôture de l'assemblée
-

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 33, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

D'entrée de jeu, M. Bolduc souligne la naissance de la petite fille de Mme Alexandra Claveau. La famille se porte bien. Elle poursuivra son implication lors des prochains conseils d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 633^e assemblée régulière du 28 novembre 2023 pour adoption.

Il profite également de l'ouverture de l'assemblée pour saluer l'arrivée d'une nouvelle membre issue des groupes socioéconomiques, Mme Isabelle Prigent, en suivi du départ de M. Vincent Veilleux. Un tour de table est effectué pour présenter les membres.

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par M. Éric Besner

A-633.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux de la 631^e assemblée régulière et de la 632^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-633.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 631^e assemblée régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Francine Bélair

A-633.3.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 632^e assemblée extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1. Affaires découlant des procès-verbaux

Ref.CA.632.3.2

M. Rémillard assure un suivi quant aux questions posées lors de la séance du 14 novembre pour l'achat d'appareillages en génie électrique. Des correspondances courriel sont déposées à titre de complément d'information.

4. Correspondance

4.1. MES Lettre de la sous-ministre Paule De Blois – Plan de transformation numérique de l'enseignement supérieur (PTN-ES) 2023-2027

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.2. Lettre de remerciement de madame Odette Perron à l'attention du directeur général – DEC honorifique

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.3. MES Lettre de la secrétaire générale et directrice de la sous-ministre Isabelle Taschereau – Nominations au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.4. Lettre de l'intersyndicat – Dénonciation de l'utilisation de briseurs de grève

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

M. Rémillard précise le contexte de la lettre déposée juste avant la séance par l'intersyndical local représentant l'ensemble des instances syndicales du Cégep. La correspondance vise à décrire une décision prise par la Direction du Cégep en lien avec le recours à une agence de sécurité durant les jours de grève pour assurer la sécurité des résidents et du bâtiment. M. Yanick Vallée, représentant syndical du personnel de soutien, s'est adressé aux membres. Il invite la direction à revoir cette décision et à se repositionner pour la suite des grèves, s'il y a lieu.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 963^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.2. Procès-verbaux de la 2^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2023-2024, et des réunions extraordinaires du 13 septembre et du 24 octobre 2023

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 3 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- un étudiant à l'hiver 2023;
- deux étudiants à l'automne 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 7 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- trois étudiants à l'hiver 2023;
- deux étudiants à l'été 2023;
- deux étudiants à l'automne 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver les lots numérotés mentionnés ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-633.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA directrice des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 28 novembre 2023, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 7 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2023111301

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Adoption du projet de programme Technologie du génie civil (221.B0)

Mme Francine Bélair, directrice des études, M. Étienne Leduc, Directeur adjoint des études aux programmes et aux départements, aux centres d'études et à la bibliothèque, ainsi que Mme Guylaine Chayer, enseignante en Technologie du génie civil et experte de contenu, présentent le point.

Le Cégep de Valleyfield a reçu l'autorisation par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'offrir le programme Technologie du génie civil (221.B0) le 26 avril 2022. Il s'agit de la première autorisation à offrir un tout nouveau programme d'études techniques depuis 2011 au Cégep de Valleyfield. Au préalable, une étude sur les besoins en main-d'œuvre en Montérégie a été effectuée et le Regroupement des cégeps de Montréal ainsi que le Regroupement des cégeps la Montérégie et de l'Estrie (RCME) ont été consultés. Ce dernier a donné son appui au Cégep de Valleyfield pour le dépôt de la demande d'autorisation.

Le MES reconnaît au Cégep l'inscription de 30 étudiant(e)s en première année au programme, confère une allocation 495 000 \$ pour l'acquisition des équipements, de même qu'une aide financière de 900 936 \$ pour l'aménagement des locaux.

La Direction des études a mis en œuvre tous les mécanismes d'élaboration de programme prescrits dans la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP). Il y a eu l'embauche d'une spécialiste de contenu pour compléter le comité de projet et s'assurer d'une transposition didactique optimale entre le devis ministériel, les compétences et les connaissances essentielles à une formation actuelle du technicien ou de la technicienne en génie civil, bien en phase avec les besoins du marché du travail.

Des demandes de financement pour déployer le programme sous les formules d'apprentissage en milieu de travail (AMT) et en alternance travail études (ATE) ont été déposées au MES.

Considérant que toutes les analyses de faisabilité financière et logistique ont été réalisées et s'avèrent concluantes;

Considérant que tous les mécanismes d'élaboration de programme contenus dans la Politique institutionnelle de gestion des programmes ont été mis en œuvre;

Considérant l'adoption du projet de programme en comité de programme le 11 octobre 2023;

Considérant l'adoption du projet de programme à la commission des études du 15 novembre 2023;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-633.7.1

**D'ADOPTER LE PROJET DE PROGRAMME DE
Technologie du génie civil (221.B0).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Création d'un poste de gestionnaire administratif aux centres d'études collégiales

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point.

Le 18 juillet 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MES) autorisait le Cégep de Valleyfield à ouvrir, à titre expérimental, un site d'enseignement collégial à Saint-Constant à compter de l'automne 2019. La période d'expérimentation était d'une durée de trois (3) ans après laquelle une première évaluation serait produite au terme de l'année scolaire 2021-2022. Selon les résultats, le MES pouvait soit prolonger le statut expérimental pour deux (2) années supplémentaires et demander une nouvelle évaluation ou soit accorder le statut permanent au centre.

Le 23 avril 2019, le comité exécutif autorisait la création d'un poste temporaire de gestionnaire administratif à la suite de l'octroi du contrat d'aménagement des locaux du Centre d'études collégiales de Saint-Constant. Les principales responsabilités attribuées à ce poste étaient notamment de superviser les aménagements des locaux sis au 121, rue Saint-Pierre à Saint-Constant, de démarrer les activités d'enseignement à l'automne 2019 et d'assurer le fonctionnement du centre pour les années subséquentes.

Le 19 juillet 2022, le MES accordait le statut permanent au Centre d'études collégiales de Saint-Constant à la suite de sa première évaluation, permettant ainsi de poursuivre son offre d'enseignement à la population étudiante du territoire.

Au terme de ses trois (3) premières années d'opération, le Cégep désirait évaluer le modèle de gestion de son centre d'étude, mis en place au moment de sa création afin de procéder aux ajustements requis à la suite de la croissance de ses activités d'enseignement. Or, les conclusions de cette analyse confirment le maintien du poste de gestionnaire administratif dans sa structure administrative afin de consolider le fonctionnement du Centre d'études collégiales de Saint-Constant.

Par ailleurs, le Cégep de Valleyfield a déposé au MES un avis d'intention afin d'obtenir la reconnaissance permanente d'un Centre d'études collégiales à Vaudreuil-Dorion qui dessert déjà ce territoire avec une offre d'enseignement collégial, et ce, depuis 1996. Ainsi, la titulaire actuelle du poste de gestionnaire administrative aura également à sa charge le fonctionnement de ce centre d'études.

En réponse à une question de M. Hugo Lachance, il est précisé qu'éventuellement, il est possible d'avoir un gestionnaire 100% dédié au Centre de Vaudreuil-Dorion, lorsque le centre atteindra la pleine capacité.

Considérant les conclusions de l'analyse du modèle de gestion des deux (2) centres d'études;

Considérant la nécessité de maintenir un poste cadre afin de veiller au bon fonctionnement des centres d'études;

Considérant l'avis favorable de la section locale de l'Association des cadres des collèges du Québec;

Il est proposé par Mme Julie Lapointe
Et appuyé par Mme Laurence Demers

A-633.7.2

DE CONVERTIR LE POSTE TEMPORAIRE DE
gestionnaire administratif – Centres d'études
collégiales à la Direction des études en poste régulier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Adoption du rapport annuel 2022-2023

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, présente le point.

En vertu de l'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Cégep doit, au plus tard le 1er décembre de chaque année, transmettre au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit notamment faire état des activités en lien avec le Plan stratégique. D'autres éléments obligatoires sont spécifiés par le ministère et ont été inclus dans le rapport 2022-2023.

Le ministère a mis en place un système électronique afin d'effectuer la reddition de comptes en lien avec les éléments obligatoires. Le document qui vous sera présenté est le résultat de l'entrée des données dans ce système, incluant les pièces jointes le cas échéant.

Par ailleurs, le Cégep produit également une version pour diffusion publique qui fait l'objet d'un montage graphique. Cette version contient tous les éléments obligatoires, mais inclut également d'autres informations pertinentes permettant le rayonnement du Cégep. Cette version sera également déposée aux membres.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Francine Bélair

A-633.7.3

**D'ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP
pour l'année 2022-2023.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente le point.

En 2010 le Cégep, en partenariat avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, s'est doté d'un terrain synthétique.

Par le biais du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation, le Cégep souhaite remplacer la surface du terrain, remplacer les anciennes estrades de bois, rénover la galerie de presse et remplacer le système de son.

Le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'éducation vise à :

- Soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives scolaires en bon état dans toutes les régions du Québec;
- Accroître leur accès pour la population.

La surface du terrain synthétique présente des signes de vieillissement par un compactage des matériaux de remplissage (granules) et l'usage de ses fibres. La surface devenant plus dure, des blessures plus fréquentes peuvent être observées chez les athlètes.

Les nouvelles estrades pourront accueillir plus de spectateurs tout en limitant l'accès direct au terrain pour des questions de sécurité. Les anciennes estrades ouest et est sont en fin de vie utile et doivent être remplacées pour la sécurité des usagers et des utilisateurs du terrain. Lors de matchs, les estrades sont bondées et ne peuvent accueillir l'ensemble des spectateurs. Sous les estrades, un bâtiment de service pourra contenir un comptoir de service, des toilettes et des locaux d'entreposage.

De plus, le projet de réaménagement prévoit la rénovation et la sécurisation de la galerie de presse en surplomb de l'estrade central. Actuellement, cet espace n'est pas sécurisé et ne permet pas la tenue d'événements provinciaux comme un bol d'or. Enfin, il est également prévu de changer le système de son du stade. Le système actuel a été réparé à plusieurs occasions et il demeure fragile, désuet, et en fin de vie.

Grâce à ces rénovations, le stade du Cégep de Valleyfield pourra ainsi recevoir des événements de plus grande envergure et assurer de manière pérenne l'accès à un terrain synthétique performant et sécuritaire pour ses utilisateurs.

La Ville et la Cité des Arts et des Sports sont partenaires du Cégep pour l'utilisation de la surface synthétique unique dans la ville. La gestion du calendrier et des réservations est désormais assurée par le Service récréatif de la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Un protocole en ce sens doit être actualisé entre les partenaires, mais les frais d'exploitation sont toujours partagés entre la Ville et le Cégep selon les heures utilisées.

Le Cégep estime les coûts d'aménagement à 2 416 887 \$. La subvention demandée totalisant 66 % et représente 1 595 145 \$. La contribution du Cégep serait de 821 742 \$. Un système de partage des coûts est déjà en place pour s'assurer que les parties paient leur juste part en fonction de l'utilisation. Un échange avec la Ville pour ses autres plateaux sportifs pourrait faire l'objet d'une nouvelle entente.

Le tableau suivant présente une ventilation des coûts estimés.

Aménagement des estrades et rangement :	1 283 568 \$
Remplacement de la surface :	800 000 \$
Aménagement de la galerie de presse :	30 000 \$

Remplacement des systèmes numériques :	48 540 \$
Frais incidents :	98 000 \$
	<hr/>
Sous-total :	2 260 108 \$
	<hr/>
Taxes applicables :	156 779 \$
	<hr/> <hr/>
Total du projet :	2 416 887 \$
Subvention demandée (66 % du projet) :	1 595 145 \$
Contribution du Cégep :	821 742 \$

De nouvelles informations reçues juste avant la séance du conseil d'administration de ce soir de la part d'un représentant de la Ville indiquent que celle-ci n'appuiera pas le projet considérant les autres demandes d'infrastructures en cours d'autres organismes, et ce, bien que la Ville soit partenaire actuellement sur l'utilisation de la surface synthétique.

D'autres appuis pourront s'ajouter au projet, au besoin, auprès d'autres partenaires rapidement.

À la suite des discussions, M. Éric Besner déplore la position de la Ville dans le contexte où le Cégep a appuyé le dossier du centre multisports et considérant le protocole d'entente en cours entre les deux parties pour l'utilisation du terrain synthétique. M. Bolduc assurera un suivi sur ce dossier en appui à la Direction.

Considérant la volonté du Cégep de moderniser ses installations de son stade ;

Considérant le besoin d'accueillir plus de spectateurs ;

Considérant le besoin d'avoir un bâtiment accessoire pour y aménager des toilettes, du rangement et une cantine ;

Considérant le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation

Il est proposé par Mme Christine Dufour
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-633.7.4

QUE SOIT AUTORISÉE LA PRÉSENTATION D'UNE demande d'aide financière dans le cadre le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. Octroi de contrat pour la construction des stationnements du 114 et du 130 chemin Larocque

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente le point.

Lors de la construction des phases 1 et 2 de la résidence étudiante, la ville de Salaberry-de-Valleyfield nous a exigé des places de stationnement supplémentaires afin de respecter la réglementation municipale.

En ce sens, le Cégep a acheté en décembre 2020 le terrain du 114 chemin Larocque pouvant accueillir 10 places de stationnement. De même, en mai 2021, le Cégep a fait l'acquisition de la propriété du 130 chemin Larocque où, après la démolition de son bâtiment vétuste, le terrain pourra accueillir 40 places de stationnement.

À terme, c'est 50 places de stationnement qui seront aménagées. Les travaux se feront selon les exigences de la ville d'avoir des revêtements perméables, de nouvelles plantations en périphérie et un usage gratuit pour tous pendant la saison estivale.

L'appel d'offres pour les services d'un entrepreneur général a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 15 novembre 2023 à 11 h :

Nom des soumissionnaires	Total (avant taxes)
Les Entreprises C. Sauvé Inc.	494 765,66 \$
Les Pavages Théoret	544 934,30 \$
Groupe Mpotvin	599 523,60 \$
Les Pavages Ultra Inc.	622 945,91 \$
Excavation Gricon	643 839,25 \$
Roxboro	651 139,70 \$
Construction J.P. Roy Inc.	665 221,76 \$
9039-3273 Québec Inc. (DDL Excavation)	696 174,60 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	831 100,00 \$
Moyenne des soumissions conformes	638 849 \$
Évaluation budgétaire (octobre 2023)	573 825 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises C. Sauvé Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Considérant l'obligation du Cégep de se doter et d'aménager des places de stationnement supplémentaires pour les phases 1 et 2 de la résidence;

Considérant l'achat des deux propriétés du 114 et du 130 chemin Larocque par le Cégep pour y aménager des stationnements;

Considérant les exigences de la ville au regard de l'aménagement et de l'usage des places de stationnement;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics et portant le numéro 2023-10-26-RM-STATIONNEMENTS;

Considérant les douze (12) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que neuf (9) d'entre elles ont soumis un prix;

Considérant que les travaux seront financés par le solde de fonds affecté sous la rubrique « modernisation des infrastructures »;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-633.7.5

D'octroyer le contrat à Les Entreprises C. Sauvé Inc. pour la construction de stationnements au 114 et 130 chemin Larocque pour une somme de 494 765,66 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2023-10-26-RM-STATIONNEMENTS;

Et de déléguer le pouvoir à monsieur Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6. Cité des Arts et des Sports (CAS) / cession de l'immeuble du 100 rue Saint-Thomas

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente le point.

En 1966, le Séminaire de Valleyfield faisait un premier don d'une partie de son terrain du 169 Champlain (2 991.2 m² au sud-est, donnant sur la rue Saint-Thomas) à la Cité des Arts et des Sports (CAS). L'acte de vente prévoit alors une clause résolutoire, un droit de premier refus pour notre institution et une servitude perpétuelle afin de « conserver la vocation éducative, récréative, artistique, culturelle et sportive de l'immeuble situé au 100 rue St Thomas et à être utilisé à des fins publiques, par les étudiants du Collège, par les citoyens de la ville et de la région ».

En 2010, dans le cadre de la préparation des jeux du Québec, des protocoles tripartites ont été signés entre le Cégep, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la CAS.

Un premier protocole de construction prévoit un investissement de 500 000 \$ par le Cégep et la modification des règlements généraux de la CAS pour y inclure deux sièges de « représentants du Cégep » au sein du nouveau conseil d'administration de la CAS.

Un deuxième protocole d'utilisation prévoit d'accorder un droit d'utilisation par le Cégep des locaux de l'immeuble de la CAS à la hauteur de 42 heures à un taux couvrant seulement les coûts d'opération. Ce deuxième protocole prévoit aussi un modèle de partage des coûts d'opération et d'entretien du stade synthétique.

En 2011, le Cégep faisait un deuxième don de 2 588,5 m². L'acte de vente prévoit, encore une fois, une clause résolutoire, un droit de premier refus pour le Cégep et une servitude perpétuelle afin que le bâtiment conserve sa vocation initiale.

En avril dernier, après plusieurs années de manque de financement, la CAS a annoncé à la Ville son désir de céder le bâtiment. Le Cégep et la Ville se sont alors rencontrés et ont convenu d'analyser et d'explorer de part et d'autre les alternatives possibles pour la reprise du bâtiment.

Le 13 juin dernier, le CA du Cégep autorisait monsieur Marc Rémillard, directeur général, et monsieur Sylvain Legoux, directeur des services administratifs à explorer les scénarios possibles pour la reprise en tout ou en partie du bâtiment de la CAS et de déléguer le comité exécutif pour le suivi du partenariat et l'analyse des scénarios possibles pour la reprise en tout ou en partie du bâtiment de la CAS.

Le 26 juin dernier, une rencontre à l'hôtel de ville a eu lieu afin d'explorer la possibilité que la Ville et le Cégep puissent reprendre l'immeuble ensemble. Étaient présents madame Manon Bernard (directrice générale de la Ville), monsieur Martin Pharand (directeur du service de l'urbanisme de la Ville), monsieur Marc Rémillard (directeur général du Cégep) et monsieur Sylvain Legoux (directeur des services administratifs du Cégep).

À cette rencontre, 3 scénarios ont été évoqués :

- Faire diviser l'immeuble et le terrain en deux propriétés jumelées distinctes. Cette alternative a été rejetée par la Ville, car elle n'était pas conforme à la législation municipale.
- Acquérir l'immeuble en copropriété indivise. Cette alternative a été rejetée par la Ville, car un règlement d'emprunt n'aurait pas été autorisé par le MAMH (ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation).
- Acquérir l'immeuble en copropriété divise (condo). Ce scénario paraissait le plus prometteur, mais par la suite, il a été rejeté par la Ville, car un règlement d'emprunt n'aurait pas été autorisé par le MAMH.

Le 3 octobre dernier, une rencontre entre les 3 organismes (Ville, Cégep et CAS) a eu lieu à l'hôtel de ville. Les représentants de la CAS ont à nouveau mentionné la volonté de l'organisme de se départir de l'immeuble et ont manifesté leur souhait de ne pas provoquer de bris de service pour les usagers. La Ville a mentionné son grand intérêt à devenir propriétaire de la piscine ou encore d'en

être locataire. Le Cégep a réitéré ses droits au regard de la reprise éventuelle de l'immeuble de la CAS.

Le 2 novembre dernier, le CA de la CAS entérinait une résolution afin de poursuivre les pourparlers avec le Cégep pour vendre ou de céder en faveur de ce dernier.

Avec l'accroissement prévu de l'effectif étudiant, une augmentation des besoins en plateaux sportifs est prévue. Le Cégep, afin de bien contrôler son développement, ne désire pas être locataire d'une partie de l'immeuble de la CAS. Ainsi, le scénario le plus viable pour le Cégep est qu'il acquière l'immeuble pour la balance de l'hypothèque et que la Ville devienne locataire de la partie piscine.

Des questions sont posées à la fin de la présentation, notamment sur la pertinence du projet. Des explications sont données par M. Legoux qui précise que l'augmentation envisagée de l'effectif étudiant viendra amplement combler les besoins du Cégep, avec la nécessité d'avoir un plateau sportif supplémentaire d'ici les prochaines années. Il rappelle également que Le Cégep loue déjà des espaces locatifs. De plus, il est convenu, à la demande de M. Jean-Claude Lecompte, de revenir au conseil d'administration lorsque les démarches seront plus avancées pour autoriser l'achat et le bail commercial afin de pouvoir suivre ce projet majeur. Des questions sont également posées quant à la gestion de la piscine. Des suivis seront faits dans ce dossier.

Considérant les contributions significatives faites par le Cégep de Valleyfield qui se sont concrétisées par le don des deux terrains et par les investissements réalisés dans le bâtiment de la Cité des Arts et des Sports;

Considérant la clause résolutoire de l'acte notarié qui lie ces terrains au Cégep;

Considérant la clause de premier refus de l'acte notarié en faveur du Cégep;

Considérant les avantages de maintenir le partenariat entre la Ville de la Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et la Cité des Arts et des Sports pour l'utilisation optimale des installations sportives au bénéfice de la communauté;

Considérant la volonté du Cégep de posséder des plateaux sportifs diversifiés et modernes afin de donner ses cours et de les rendre disponibles à la communauté collégiale;

Considérant que le Cégep souhaite faire exécuter la clause résolutoire ou de se prévaloir de la clause de premier refus qui lui permet de redevenir propriétaire des terrains et par conséquent de l'immeuble de la Cité des Arts et des Sports;

Considérant que dans le contexte de la hausse de l'effectif étudiant, le Cégep aura des besoins de plateaux sportifs additionnels;

Considérant qu'une demande d'aide financière qui a été faite au MES pour la reprise d'une partie de l'immeuble de la CAS et la reconnaissance de ces espaces (voir annexe 1, partie qui est entourée en rouge);

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par M. Éric Besner

A-633.7.6

D'AUTORISER MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, et monsieur Sylvain Legoux, directeur des services administratifs à :

- Poursuivre les démarches menant au transfert pour la reprise de l'immeuble de la CAS à la valeur du solde de l'hypothèque qui y est rattachée;
- Demander une autorisation d'emprunt au MES (voir Annexe 2);
- De négocier avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield un bail pour la location à long terme de la partie de l'immeuble construite en 1967 (voir annexe 1) et selon le montage financier prévu.

**ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ
ABROGÉ LE 16 JUIN 2025
(résolution A-650.7.2)**

**7.7. Processus de comblement du poste de directrice ou directeur des études
(huis clos)**

À 20 h 14

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-633.7.7

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL d'administration siège à huis clos afin de discuter du point 7.7 Processus de comblement du poste de directrice ou directeur des études.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 20 h 42

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-633.7.7.1

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.7.1. Processus de comblement du poste de directrice ou directeur des études (huis clos) : Conditions d'éligibilité et critères de sélection

Lors de la dernière séance du conseil d'administration, le comité de sélection pour le comblement du poste de directrice ou directeur des études a été créé et sera constitué de :

- Mme Julie Lapointe, membre issue des enseignant(e)s au CA
- Jean-François Bolduc, président du CA
- Marc Rémillard, directeur général

Le règlement no 102 qui encadre la nomination de la directrice ou du directeur des études prévoit que le conseil d'administration adopte les conditions d'éligibilité et les critères de sélection, sur recommandation du comité de sélection. De plus, le comité de gestion et la commission des études ont eu la chance de donner leur avis sur le document qui est joint.

Considérant l'annonce du départ à la retraite de Mme Francine Bélair, directrice des études;

Considérant les consultations menées auprès de la commission des études et du comité de gestion;

Considérant les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-633.7.7.1.1

D'ADOPTER LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET les critères de sélection, tels que présentés dans le document profil de compétences pour le comblement du poste de directrice ou directeur des études.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.7.2. Processus de comblement du poste de directrice ou directeur des études (huis clos) : Conditions d'éligibilité et critères de sélection

Le règlement no 102 qui encadre la nomination de la directrice ou du directeur des études prévoit que le conseil d'administration détermine l'échéancier couvrant toutes les étapes de l'opération, sur recommandation du comité de sélection. Le projet d'échéancier est joint.

Considérant l'annonce du départ à la retraite de Mme Francine Bélair, directrice des études;

Considérant les consultations menées auprès de la commission des études et du comité de gestion;

Considérant les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-633.7.7.2

D'ADOPTER L'ÉCHÉANCIER DES OPÉRATIONS tel que proposé pour la nomination de la directrice ou du directeur des études.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Points d'information

8.1. Reddition de comptes publique à la Direction des technologies de l'information (DTI) pour l'année 2022-2023

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information (DTI), présente à l'aide d'un PowerPoint, la reddition de comptes publique faite par la DTI pour l'année 2022-2023. Des questions sont posées par les membres à la fin de la présentation. Des travaux viendront sur le remplacement du système du réseau sans fil et des ajouts ont été faits pour les systèmes antivirus. Un document officiel sera déposé sur le site Web du Cégep prochainement et la reddition de compte officielle sera transmise au ministère de l'Enseignement supérieur.

8.2. Du président

D'abord, il souligne l'anniversaire de M. Rémillard qui arrivera à grands pas.

8.2.1. Souper de Noël des membres du CA : 18 janvier 2024, au restaurant La Carcasse à Saint-Constant

M. Bolduc informe les membres que le souper de Noël pour les membres du CA ainsi que les anciens membres nous ayant quitté au courant de la dernière année aura lieu le 18 janvier 2024, au restaurant La Carcasse à Saint-Constant. Une invitation officielle sera envoyée dans les prochains jours par courriel. De plus, une pensée sera remise aux membres du CA en guise de reconnaissance, pour la période des Fêtes.

8.2.2. Suivi de la prise de photo tenue lors de l'assemblée de septembre – document à remplir

M. Bolduc rappelle aux membres qu'ils doivent remplir le document joint à la convocation de la présente assemblée dans le but de récolter un court témoignage qui sera publié sur les médias sociaux et sur le site Web du

Cégep au courant de l'année 2024-2025. Il informe également les membres que les photos prises en septembre dernier sont disponibles sur le SharePoint du CA.

8.3. Du directeur général

M. Rémillard informe les membres que de nouvelles dates de grèves ont été annoncées aujourd'hui par le Front commun, ce qui nécessitera une nouvelle révision du calendrier scolaire. Les informations suivront et le communiqué interne sera acheminé aux membres, comme à l'habitude. De plus, il précise que la Semaine des professionnelles et professionnels a été soulignée la semaine dernière, au campus principal et au Centre d'études collégiales de Saint-Constant. Dans un tout autre ordre, il informe les membres que le Ministère a retenu les cégeps de Beauce-Appalaches et Gaspésie-les-iles pour déployer le programme de Techniques policières. Un suivi sera fait aux partenaires ayant appuyé le dossier de candidatures du Cégep.

8.3.1. Revue de presse 22 septembre au 12 octobre 2023

Les membres sont invités à prendre connaissance de la revue de presse.

8.4. De la Direction des études

Mme Bélair informe les membres des derniers résultats de l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers pour les étudiant(e)s du Cégep de Valleyfield. Le taux de réussite est de 83 %, ce qui permet au Cégep de se démarquer de manière importante, encore une fois, à l'échelle nationale.

8.4.1. Calendrier scolaire modifié – grèves

Mme Francine Bélair informe les membres des modifications qui ont été apportées au calendrier scolaire 2023-2024 à la suite des journées de grèves tenues au courant du mois de novembre. D'autres modifications seront apportées. Advenant les cinq nouvelles journées de grève confirmées, l'Épreuve uniforme de langue sera sans doute reportée. Des informations suivront.

9. Date des prochaines assemblées

La prochaine assemblée extraordinaire aura lieu le 19 décembre à 18 h 30 en virtuel et la prochaine assemblée régulière aura lieu le 6 février à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

10. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-633.10

DE CLORE LA 633^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
conseil d'administration à 21 h 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA633